



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination des bénévoles associatifs

Question écrite n° 37816

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la vaccination des bénévoles associatifs. Depuis le début de la pandémie, les associations ont été un socle essentiel de solidarité, d'inclusion et d'unité sociale. Engagés en faveur de la solidarité et de l'aide aux plus fragiles, un grand nombre de bénévoles associatifs sont aujourd'hui en première ligne face au virus. En effet, certains d'entre eux sont chaque jour sur le terrain, en contact permanent avec les personnes les plus vulnérables, dans le cadre de distribution alimentaire ou d'accompagnement à l'hébergement. La stratégie de vaccination permet actuellement aux professionnels du secteur médico-social de se faire vacciner en priorité. Alors même que certains des bénévoles effectuent des tâches similaires aux travailleurs sociaux salariés, il semblerait qu'ils ne soient pas considérés comme faisant partie des « publics prioritaires ». Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si ces bénévoles, en contact permanent avec du public, effectuant des missions dans les domaines de la lutte contre l'exclusion et la précarité, vont pouvoir être vaccinés en priorité au même titre que les professionnels du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37816

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2891

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)